

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

ON S'ABONNE :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	50 c.
Réclames. —	30
Faits divers. —	75

RÉSERVES SONT FAITES

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

ON S'ABONNE :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

23 Décembre 1876.

Nos ateliers étant fermés après-demain lundi, jour de NOËL, L'ÉCHO SAUMUROIS ne paraîtra pas.

LE DROIT DU SÉNAT.

Il serait téméraire, dit la *Défense*, de soutenir que la Constitution républicaine est une Constitution parfaite, que tout y est exprimé avec une clarté victorieuse de toute ambiguïté. Mais cette Constitution contient cependant certaines affirmations sur lesquelles le bon sens, non-seulement politique, mais simplement grammatical, ne permet pas d'hésiter. Le malheur de nos discussions et l'explication de nos dissentiments peuvent naître des passions de partis et des préjugés intéressés ; mais ils seraient peut-être imputables parfois à l'entraînement qui conduit bien des hommes à parler d'un texte sans avoir même pris la peine de l'examiner. Les journaux qui soutenaient, pendant la crise ministérielle, l'omnipotence anticonstitutionnelle de la Chambre, recommencent une querelle tout aussi inconstitutionnelle contre les droits du Sénat, à propos des lois de finances. Voici l'article de la Constitution :

ARTICLE VIII.

LE SÉNAT A, CONCURREMMENT AVEC LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, L'INITIATIVE ET LA CONFECTION DES LOIS.

Voilà qui est clair et qui ne laisse pas le moindre doute sur l'égalité des droits législatifs appartenant au Sénat et à la Chambre ; mais continuons à lire l'article VIII :

TOUTEFOIS, LES LOIS DE FINANCES DOIVENT ÊTRE, EN PREMIER LIEU, PRÉSENTÉES A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS ET VOTÉES PAR ELLE.

Or, l'initiative est un droit qui appartient également à chacun des membres des deux Assemblées. Mais la présentation est une formalité qui doit être remplie en premier lieu auprès de la Chambre des députés et on doit attendre la réponse de la Chambre, c'est-à-dire le vote, avant de présenter les lois de finances en second lieu au Sénat.

D'où il suit :
1° Que les « droits » des deux Assemblées sont, en principe, rigoureusement égaux, soit pour l'initiative, soit pour la confection des lois.

2° Que les ministres, quand ils devront présenter des lois de finances aux Assemblées (ce qui arrive précisément pour le budget), devront présenter ces lois, en premier lieu, à la Chambre, et attendre le vote de la Chambre, puis les présenter, en second lieu, au Sénat, dont les droits ne peuvent être diminués en rien par les votes de la Chambre.

Voilà, croyons-nous, le sens indiscutable de l'article VIII, établissant les droits législatifs absolument égaux des deux Assemblées et décidant la procédure à suivre pour l'exercice de ces droits, lorsque le gouvernement qui, seul, peut avoir à « présenter » des lois, devra solliciter le vote des Assemblées.

Mais, dira-t-on, la difficulté subsiste, non plus, il est vrai, dans le cours du débat,

mais bien dans le résultat définitif. D'après cette interprétation indiscutable de l'article VIII, il est clair que les votes négatifs de la Chambre n'empêchent point les votes affirmatifs du Sénat, et que celui-ci garde absolument le droit de voter l'établissement d'un crédit lors même que la Chambre l'aurait supprimé.

Mais, si la Chambre persiste à voter la suppression, et si le Sénat persiste à voter le maintien, quel sera le résultat de ces volontés contradictoires ?

Evidemment, une loi, pour avoir force de loi, doit être votée et par la Chambre et par le Sénat. C'est l'affaire du gouvernement et de préparer et d'obtenir l'accord des deux Assemblées. S'il n'y peut parvenir, c'est au Maréchal-Président d'aviser. Il a à sa disposition deux moyens de sortir de ce conflit entre les deux Assemblées. Il peut d'abord s'adresser à d'autres ministres, qui s'efforceront à nouveau d'obtenir l'accord des deux Assemblées, ou qui abandonneront le projet de loi. Mais, s'il s'agit d'un crédit essentiel sur lequel le Maréchal-Président se juge engagé, soit au point de vue du respect de la loi, soit au point de vue des nécessités de gouvernement, et si, comme auparavant, les deux Assemblées refusent de se mettre d'accord, il reste toujours pour dernière ressource la dissolution de la Chambre.

C'est là qu'on arrive fatalement ; c'est le résultat inévitable des résistances invincibles de la Chambre. La Constitution n'offre pas d'autres ressources, mais elle offre cette ressource-là, au Président et au Sénat, contre la Chambre.

Voici l'article V de la loi du 25 février sur l'organisation des pouvoirs publics :

« Article V. — Le Président de la République peut, sur l'avis conforme du Sénat, dissoudre la Chambre des députés avant l'expiration légale de son mandat.

» En ce cas, les collèges électoraux sont convoqués pour de nouvelles élections dans le délai de trois mois. »

Chronique générale.

M. Méline, le nouveau sous-secrétaire d'Etat à la justice, est âgé d'une quarantaine d'années environ. Il est avocat à la cour d'appel de Paris et membre de la Chambre des députés, où il représente l'arrondissement de Remiremont (Vosges), son pays natal. Pendant le siège, il a été adjoint au maire du 1^{er} arrondissement de Paris. Dans une élection partielle qui eut lieu à la fin de 1872, il fut nommé membre de l'Assemblée nationale par le département des Vosges.

M. Méline siège, à la Chambre des députés, sur les bancs de la gauche républicaine.

Un certain nombre de députés des gauches se montrant tout à fait hostiles à M. le duc Decazes, se proposent d'essayer leurs forces à la prochaine session contre M. le ministre des affaires étrangères en l'interpellant sur la présence au Vatican, pendant la visite de l'impératrice Eugénie et de son fils, du baron Baude, ambassadeur de France auprès du Saint-Siège.

Au sujet de la visite faite par le fils de Napoléon III à Pie IX, il importe de cons-

later le soin mis par les correspondances bonapartistes à déclarer que c'est seulement le filleul de Sa Sainteté qui s'est rendu au Vatican, et que le fils de Napoléon III n'a nullement entendu faire un acte politique, c'est-à-dire qu'il n'entend pas répudier la politique napoléonienne qui a été si funeste à l'indépendance du Saint-Siège.

Il n'est pas inutile d'enregistrer cette déclaration des organes bonapartistes.

Pour bien comprendre la nature des difficultés internationales que pourrait provoquer l'incident relatif à l'Exposition et à l'Allemagne, il faut tenir compte du motif vrai qui a décidé le gouvernement de Berlin à ne pas prendre part à cette Exposition.

Ce motif est le refus qu'ont fait les industriels alsaciens-lorrains de figurer sous le drapeau allemand. Leur prétention était d'exposer individuellement.

Afin d'y couper court, et connaissant les exigences du règlement de la future Exposition, le gouvernement impérial a pris le parti de n'y pas envoyer de commissaire.

Quant aux dispositions de l'Autriche, voici l'extrait d'une lettre reçue de Vienne à la date du 16 décembre :

« Malgré l'opposition que rencontre dans la commission du budget la participation de l'Autriche à l'Exposition universelle de Paris, il y a toutes sortes de chances pour que le projet favorable du gouvernement soit adopté. Les membres qui refusent leur adhésion appartiennent cependant au parti du progrès et ont M. Herbet pour chef. Leur principal argument consiste à prétendre que les expositions sont en général sans profit pour l'industrie. Mais ces messieurs ont de puissants adversaires. Il y a d'abord le groupe de gauche qui a déclaré nettement se séparer des opposants. Le centre montre aussi les meilleures dispositions. Les Polonais, de leur côté, tiennent à témoigner toutes leurs sympathies à la France. Les autres côtés de la Chambre, soit par haine contre l'Allemagne, soit au contraire par le désir de ne pas l'imiter servilement, approuvent la proposition du ministère. Il y a donc majorité lors du vote en faveur de la participation. »

En Italie aussi, notre Exposition universelle rencontre quelques difficultés. Une lettre de Rome annonce que la loi ne sera pas votée sans opposition. L'*Opinione* prend texte du refus de l'Allemagne pour engager le gouvernement italien à faire des démarches dans le but d'obtenir que l'Exposition soit ajournée à des temps meilleurs. D'après ce journal, l'Italie prendra part à cette solennité industrielle sans enthousiasme et par pure complaisance. La *Perseveranza* de Milan, autre organe du parti modéré, publie un article dans le même sens. La loi n'en sera pas moins votée, mais elle n'aura pas l'unanimité qui eût été désirable en pareille occurrence.

Le refus de l'Allemagne a fait une grande impression, bien qu'à Paris on ait paru ne pas s'en préoccuper. On en conclut que, dans l'esprit du chancelier, chef d'orchestre actuel de la politique européenne, la guerre générale aura lieu précisément en 1878. Cette conclusion est peut-être fautive, mais tel est le sentiment de bien des gens.

(Corresp. Saint-Chéron.)

Nous lisons dans le *Pays* :

« M. Arrazat, ancien député radical, vice-président du conseil général de l'Hérault, maire de Lodève, condamné, il y a huit jours, par le tribunal de Lodève, pour diffamation envers M. Octave de Laplane, ancien sous-préfet de Lodève, vient d'être frappé d'une nouvelle condamnation à 16 fr. d'amende et aux dépens pour avoir, dans le cours de l'audience, outragé gravement l'organe du ministère public dans l'exercice de ses fonctions.

» Voilà certes un maire qui a tout ce qu'il faut pour rendre la République aimable. »

LES CINQ SOUS DE M. GAMBETTA.

M. Gambetta, dans le langage emphatique dont il se sert habituellement, a présenté la suppression de la surtaxe du sel comme le don de joyeux avènement des républicains à la France. C'est là, il faut le dire, une largesse bien maigre, car la suppression en question ne rapportera que cinq sous par an à chaque Français.

Voici en quels termes les *Droits de l'Homme* apprécient la munificence — toute républicaine, nous le reconnaissons, — de M. Gambetta :

« Vous savez quel est le meilleur moyen de prendre les moineaux : il suffit de leur mettre un grain de sel sur la queue.

» M. Gambetta a voulu mettre un grain de sel sur la langue des électeurs.

» Petits moyens, en somme ! Où sont les grandes réformes annoncées ? et le grand projet ? Une réduction de 7 millions sur un budget de 2 milliards 670 millions ! voilà tout ce qu'a pu faire M. Gambetta !

» A la porte des baraques de foire, il y a des paillasses qui, avec un porte-voix, crient à la foule attentive :

« — Entrez ! mesdames et messieurs !

» Puis, frappant de leur baguette de grandes toiles peintes, ils continuent :

« — Voyez ces tableaux ! ils vous représentent ce que vous verrez à l'intérieur. Seulement ce sera plus beau. Vous verrez des lions, des tigres, des éléphants, des rhinocéros, le temple de Salomon, le cortège de la reine de Saba, les sept merveilles du monde !

» Vous entrez et vous voyez quatre malheureux dépenaillés et deux misérables petites filles étiques, qui représentent à eux tous le cortège de la reine de Saba !

» C'est une désillusion semblable que me fait éprouver M. Gambetta, quand, après m'avoir annoncé qu'il allait remettre notre budget à neuf, il se borne à appuyer M. Guyhot demandant la suppression d'une recette de 7 millions !

» Ah ! monsieur Gambetta, ce n'est pas bien, cela. Vous nous avez promis plus de beurre que de pain ; maintenant, vous ne nous donnez qu'un peu de sel.

» Merci toujours, en attendant mieux ; car rien n'est indifférent à un pauvre petit contribuable. »

L'AFFAIRE MONTIJO.

La Cour, chambre des appels de police correctionnelle de Paris, était saisie, mercredi, de l'appel interjeté par les journaux la *Petite République française*, les *Droits de l'Homme*, la *Tribune*, le *Peuple* et l'*Indépendance belge*, contre le jugement de la 10^e chambre, qui les avait condamnés dans l'affaire de M^{me} la comtesse de Montijo.

A l'audience, la *Petite République française* s'est désistée de son appel, et la Cour a confirmé par défaut, à l'égard des autres journaux, la décision des premiers juges.

On se souvient qu'en première instance, la *Tribune* et la *Petite République française* ont été condamnés à 4,500 fr. d'amende et 4,500 fr. de dommages-intérêts; les *Droits de l'Homme*, le *Peuple* et l'*Indépendance belge* à 4,000 fr. d'amende et à 4,000 fr. de dommages-intérêts. L'insertion du jugement a, en outre, été ordonnée dans plusieurs journaux de Paris et des départements.

Pour la vingt-neuvième fois, la fameuse cloche impériale de Cologne, fondue avec des canons français, a refusé de sonner. C'est la *Germania* qui nous l'apprend.

« On a encore essayé de sonner la cloche impériale, dit le journal catholique de Berlin. Autrefois, il y avait cinquante artilleurs qui tiraient les cordes sur une estrade; aujourd'hui, il n'y en avait que 24, qui restaient simplement sur le sol. La sonnerie ne fait plus flin-flan, elle fait flic-flac; les battements sont des plus irréguliers. Pendant quelque temps, le battant ne touchait que le côté oriental de la cloche, pour marquer ensuite sa sympathie exclusivement pour le côté occidental. »

La *Muette de Cologne* est française: elle ne sonnera pas.

LE SUCRE.

Le sucre vaut actuellement dix-huit sous la livre; on va le mettre à vingt; il coûtait quinze sous il y a dix ans; pour nous faire prendre notre mal en patience, on nous prêche que nous le paierons probablement trente et quarante sous.

Alors, ainsi qu'on faisait en 1812, dans les grands dîners, on mettra un pain de sucre sur la table comme objet de curiosité. Ou bien, comme cela se pratique encore dans les Flandres et en Russie, on suspendra un morceau de sucre candi au bout d'un fil attaché au plafond. Quand on prendra son café en compagnie, on se passera le bâton pour sucer à tour de rôle. Vous verrez qu'il se trouvera des gourmands qui l'avaleront.

A quoi tient donc cette cherté du sucre? A plusieurs causes. La première, la principale, c'est l'impôt.

En Angleterre, on ne paie le sucre que quinze sous, et en Allemagne que dix ou onze sous la livre; on ne peut donc pas dire qu'il y ait disette et que le sucre manque. Nous consommons en France environ neuf kilogrammes de sucre par tête; les Allemands en consomment plus que nous et les Anglais trois fois autant.

Nous consommons en France plus de trois cents millions de kilogrammes de sucre par an, et nous pouvons facilement en produire davantage; la production de l'année 1875 s'est élevée, rien que pour le sucre de betteraves, à quatre cent cinquante millions, sans compter le sucre de canne qui nous vient des colonies.

L'industrie du sucre de betteraves est actuellement très-compromise. La récolte dernière a été mauvaise. Un temps très-pluvieux a succédé à une sécheresse excessive.

La betterave, après avoir longtemps végété, a pris sous l'influence des pluies un développement considérable.

Elle est devenue énorme; mais elle a donné plus d'eau que de sucre. Or, les fabricants achètent les betteraves au poids, et les cultivateurs ont intérêt à produire les racines les plus grosses sans s'inquiéter si elles contiennent du sucre ou non.

A combien revient la livre de sucre au fabricant? Nous ne croyons pas nous tromper en disant que le sucre revient à peine à huit sous la livre. Nous le payons dix-huit; on peut craindre de le payer plus encore. C'est l'impôt, avons-nous dit, qui en augmente le prix: le sucre de betterave et le sucre de canne paient par an à l'Etat plus de cent cinquante millions de droits.

Cent cinquante millions! vous avez bien lu. C'est-à-dire que, comme l'alcool, le sucre est frappé d'un impôt égal à sa valeur.

Est-ce juste? Est-ce intelligent? Le sucre est un objet de première nécessité; le pauvre en use aussi bien que le riche; il en faut aux enfants et aux malades; le fisc, de sa main avide, diminue leur portion en s'en attribuant la moitié.

Etranger.

ITALIE.

Les journaux de Turin annoncent que la princesse Clotilde Napoléon a quitté cette ville pour aller s'établir à Prangins.

On annonce la publication à Rome d'un journal ouvertement républicain, sous ce titre mazzinien: « *Il Dovere* », le *Devoir*. Ce journal doit paraître avec l'appui déclaré des députés républicains de la Chambre qui sont, dit-on, au nombre de 50. C'est la première fois qu'une pareille publication se sera faite en Italie avec des attaches parlementaires.

RUSSIE.

Le but que la politique russe se propose actuellement est de gagner du temps.

Telle est l'explication des articles officieux favorables à la paix et de l'accord, plus apparent que réel, qui paraît exister entre la Russie et l'Angleterre.

La Russie se montrera conciliante, jusqu'au moment où, se sentant absolument prête, rien n'arrêtera plus son mouvement en avant.

Les détournements considérables récemment découverts à Kischeneff l'obligent à faire face à des besoins d'autant plus urgents qu'on les croyait satisfaits depuis longtemps; les caisses de l'Etat ne sont pas encore complètement remplies, et la mobilisation, dont l'exécution vient de commencer dans tout l'empire, n'est pas encore entièrement terminée.

UN TRONE QUI TOMBE.

Les amis sincères de l'Espagne, les partisans dévoués du jeune roi qui tient en sa main le sceptre de la monarchie voisine, ont été péniblement affectés de l'épouvantable état de désagrégation des éléments politiques que laisse voir, entre les lignes, le contenu faussé des dépêches reçues directement du cabinet du président du conseil par l'officieuse Agence Havas.

Une des conditions indispensables de toute dictature qui manque d'attache, de raison d'être, de conditions bien définies d'existence, est d'empêcher à tout prix les opprimés de se reconnaître, quand il s'agit de mettre à exécution une de ces mesures injustifiables que tout véritable homme d'ordre se sent instinctivement porté à repousser.

Le 16 courant, à l'issue de la séance, les Cortès, ou plutôt les moutons de Panurge ministériels, ont voté la loi municipale; à 4 heures du soir, le même jour, le roi la signait; le 18, le *Journal officiel* la publiait, et deux jours après, le 20, ces listes devaient être dressées par les municipalités, d'après la teneur des ordres qui venaient d'être envoyés.

Plusieurs préfets ont télégraphié au ministre de l'intérieur, lui expliquant que, vu le mauvais état des routes à cette époque de l'année, plusieurs municipalités éloignées ne pourraient avoir connaissance de ces nouvelles dispositions avant le 21. La réponse du ministre est caractéristique: « Il faut que les listes soient faites le 20, exécutez vos ordres. »

Alphonse XII règne donc aujourd'hui sur un pays dont presque tous les représentants sont des créatures du cabinet, dont toutes les municipalités seront livrées, pieds et mains liés, à ce même cabinet.

De son côté, le ministre Canovas, réduit réellement à la seule personnalité de son président, n'a cherché à donner aucune satisfaction à l'opinion publique, à porter aucun légitime aux tiraillements intimes qui minent les bases de la société espagnole.

« Le ministre Canovas, dit dans une note confidentielle un diplomate étranger résidant à Madrid, est une lourde masse de plomb attachée au trône d'Alphonse XII. Sur cette masse, trop lourde déjà, s'ajoute chaque jour le poids des mesures anti-patriotiques, anti-politiques et anti-monarchiques que l'immense vanité du premier ministre et l'ineptie de ses collègues du cabinet poussent le roi à signer. »

« Les bases sur lesquelles repose le trône

laissent entendre déjà, sous forme de vives protestations, de sinistres craquements, et l'effondrement définitif n'est plus, pour les politiques clairvoyants, qu'une question de temps, de fort peu de temps en réalité. »

(Correspondance universelle.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. le ministre de la guerre vient d'adresser aux préfets une nouvelle circulaire concernant la surveillance à exercer sur les jeunes gens dispensés du service militaire en vertu de la loi du 27 juillet 1872. Par cette circulaire, le général Berthaut invite les administrations locales à faire vérifier la situation de ces jeunes gens appartenant aux classes 1872, 1873, 1874 et 1875.

Les résultats de ce travail, destiné à faire connaître à l'administration centrale si les intéressés sont toujours dans la position qui a motivé la dispense, devraient être adressés au ministère avant le 1^{er} janvier 1877.

Nous rappelons que le service d'hiver sur les lignes de la Compagnie d'Orléans commencera à partir du lundi 25 décembre.

Les Rosiers. — On vient de rétablir la travée du pont suspendu qui relie les Rosiers à Gennes et qui avait brûlé l'été dernier. Lundi soir, vers 4 heures, un ouvrier pontonnier et charpentier, le nommé Ausourdy, monté sur un échafaudage où il était occupé à lier le deuxième câble du pont, voulut descendre du côté de la pile droite; mais l'échafaudage était devenu glissant par la pluie, et Ausourdy tomba d'une hauteur de quatre mètres.

Il s'est fait à la tête une blessure très-grave qui a donné tout d'abord de sérieuses inquiétudes.

Transporté à sa pension, aux Rosiers, M. le docteur Vidal est arrivé aussitôt et lui a prodigué tous les soins que réclamait son état. On espère que le blessé est aujourd'hui hors de danger.

Loudun. — On écrit de Loudun, le 19 décembre:

« Ce matin, vers neuf heures, le nommé Gilloir, maître couvreur, était allé avec son ouvrier du nom de Baudoin réparer la toiture du Palais-de-Justice. Lorsque Gilloir fut monté sur la toiture, il cria à son ouvrier d'avoir à ôter sa blouse parce que le grand vent qu'il faisait pourrait l'entraîner, mais lorsque Baudoin se retourna pour monter sur une échelle afin d'atteindre la cheminée, il perdit l'équilibre et roula au bas de l'édifice. »

« Au bruit de la chute, les voisins accoururent et relevèrent le malheureux jeune homme qui ne donnait plus que quelques signes de vie. »

« Il fut transporté chez son patron où il ne tarda pas, malgré tous les secours, à rendre le dernier soupir. »

Poitiers. — L'affaire de M^{me} la comtesse de Montijo, contre le journal *l'Avenir de la Vienne*, est venue jeudi devant le tribunal correctionnel.

M^{re} de la Marsonnière plaide pour M^{me} la comtesse de Montijo, M^{re} Théard pour *l'Avenir de la Vienne*.

M. Lallemand, directeur-gérant de *l'Avenir de la Vienne*, a été condamné à 300 fr. d'amende et aux frais de l'insertion du jugement dans quatre journaux de la localité.

L'ANNÉE 1877.

L'année 1877, dans laquelle nous allons entrer, correspond aux années:

- 6590 de la période julienne;
- 2653 des Olympiades;
- 2630 de la fondation de Rome;
- 2624 de l'ère de Nabonassar;
- 5637 de l'ère des Juifs;
- 1877 de la naissance de Jésus-Christ;
- 1293 de l'hégire des Turcs.

Les fêtes mobiles auront lieu:

La Septuagésime, le 28 janvier; — les Cendres, le 14 février; — Pâques, le 1^{er} avril; — l'Ascension, le 10 mai; — la Pentecôte, le 20 mai; — la Trinité, le 27 mai; — la Fête-Dieu, le 31 mai; — le premier dimanche de l'Avent, le 2 décembre.

Enfin, la Saint-Jean tombera le dimanche; le 15 août (Assomption), le mercredi; la Toussaint, le 1^{er} jeudi; Noël, le mardi.

FIXATION DES DATES DE PAQUES ET DES FÊTES MOBILES.

Selon les décisions de l'Église catholique, la fête de Pâques doit être célébrée le 1^{er} dimanche après la pleine lune qui suit le 20 mars.

Il résulte de cette règle que Pâques ne peut arriver plus tôt que le 22 mars; ce qui n'a lieu qu'au lendemain se trouve être un dimanche.

1761 et 1818 sont les seules années où cela se sera vu pour le XVIII^e et le XIX^e siècles. Alors le carnaval se trouve réduit à fort peu de jours.

En 1818, Béranger exprima les regrets des amis du carnaval dans une chanson fort connue.

Pâques ne peut pas arriver plus tard que le 25 avril, ce qui a lieu seulement lorsque la pleine lune tombe le 20 mars. En effet, il faut alors, pour suivre la décision de l'Église, descendre jusqu'à la pleine lune suivante, le 18 avril; si ce jour est un dimanche, il faut encore continuer sept jours plus loin, et l'on arrive au 25 avril. 1734 et 1886 présentent cette particularité.

Quand on connaît le jour de Pâques pour une année, on connaît toutes les fêtes qu'on appelle de Pâques, et changent avec lui.

En voici la distribution:

La Septuagésime, 9^e dimanche, est le 65^e jour avant Pâques.

La Sexagésime, le 56^e jour.

La Quinquagésime, dimanche gras, le 49^e.

Le dimanche de la Passion, le 14^e.

Celui des Rameaux, le 7^e.

La Quasimodo est le premier dimanche après Pâques.

L'Ascension est le jeudi, quarante jours après Pâques.

Et la Pentecôte est le 10^e jour après l'Ascension.

La Trinité est le dimanche après la Pentecôte.

La Fête-Dieu est le jeudi qui suit la Trinité; elle tombe deux mois plus tard que le Samedi-Saint, et exactement à la même date.

LA CROIX DE MIGNÉ.

Ainsi que nous l'avons dit, les fidèles ont célébré dimanche dernier à Migné (Vienne) le cinquantième anniversaire de l'apparition de la Croix en 1826. La pieuse et nombreuse assistance a entendu une magnifique homélie de M^{re} l'évêque de Poitiers sur les rares apparitions de la Croix depuis le temps de Jésus-Christ.

Après le déjeuner, une cérémonie touchante réunissait les anciens témoins du miracle, hommes et femmes, au nombre d'environ quatre-vingt. On en compte encore près de cent trente dans la paroisse; les autres, retenus par l'âge ou les infirmités, n'avaient pu venir. Les témoins ont de soixante à quatre-vingt-huit ans. Au son des cloches et de la musique du patronage des jeunes ouvriers de Notre-Dame des Dunes, venus en même temps que les élèves du collège des Pères Jésuites et les membres de la confrérie de Saint-Vincent de Paul, en pèlerinage à Migné, Monseigneur s'avance pour distribuer à chacun des survivants une médaille commémorative frappée par les soins de M. le curé.

En même temps qu'il remet ce souvenir, il interroge les uns et les autres sur le miracle. Tous sont unanimes; pas un depuis cinquante ans ne s'est rétracté, ils ont tous vu, tous de la même manière, et leurs cheveux blancs ne savent pas mentir. Là, devant l'évêque, ils ont renouvelé leur témoignage public et garanti, avec la nouvelle autorité d'un demi-siècle, la vérité du miracle. Cinquante ans ont passé sur l'apparition, et il reste encore cent trente témoins qui se rappellent et qui affirment, comme le premier jour, avec la même foi et la même unanimité. Où y a-t-il un fait mieux établi, plus certain que celui-là?

PREDICTIONS DU TEMPS POUR L'ANNÉE 1877.

(De décembre 1876 à décembre 1877.)

M. Louis Barbault, le météorologiste de Thouarcé, vient d'adresser la communication suivante aux journaux d'Angers:

D'après mes observations, voici à quelque chose près le temps qu'il fera cette année:

Le vent doit souffler la majeure partie de l'année du sud-sud-ouest et de son voisinage, et doit visiter, de temps à autre, l'est, la grande source

des orages, en passant au sud-est qui est encore orageux, et au sud qui est très-pluvieux. Je vois que cette direction du vent nous donnera parfois beaucoup d'eau et d'orage.

Hiver : L'hiver sera pluvieux, venteux et orageux, peu neigeux et pas par trop rigoureux, de sorte que les choux communs et autres ne gèleront point.

Printemps : Le printemps sera également pluvieux, venteux et orageux plus que l'hiver, car à mesure que la température s'élèvera les orages deviendront plus forts ; temps funeste pour la vigne. En effet, l'orage abaissant toujours la température, cela nous donnera des gelées tardives qui lui feront beaucoup de mal. J'espère cependant que nous aurons une bonne récolte de foin, de blé et d'avoine.

Été : L'été sera encore orageux, mais moins pluvieux que le printemps.

Automne : L'automne, à son commencement, ressemblera à l'été ; il sera encore très-orageux, ce qui sera funeste à la vendange et à la qualité du vin.

En résumé, nous aurons une année des plus orageuses : donc... orage en haut... orage en bas.

J'ai promis, il y a quelques jours, d'annoncer ce qui devait arriver à la vigne au printemps prochain ; voici, et pour me faire mieux comprendre je vais ranger les gelées de la vigne en trois classes :

1^{re} classe, gelée générale de la vigne ; 2^e classe, gelée partielle ; 3^e classe, gelée insignifiante.

Laquelle de ces trois classes est réservée à nos vignes pour le printemps prochain ? Mes observations m'ont fait connaître que ce sera la 2^e classe. Vous savez que, pour séparer deux choses l'une de l'autre, il faut toujours une ligne de démarcation ; la ligne de séparation ou démarcation pour cette année est si étroite entre la 1^{re} classe et la 2^e, que je crains beaucoup que la 1^{re} classe ne déborde sur la 2^e, ce qui serait terrible.

J'ai trouvé, en faisant mes observations, que cette ligne de séparation pour cette année n'est que de 24 heures sur 45 jours d'observations bien suivies ; de sorte qu'il faut nous attendre et nous préparer à recevoir la visite d'une bonne gelée partielle dans notre pays, et même beaucoup plus forte que celle du printemps 1876.

Pour le Midi de la France, les gelées du printemps 1876 ont été beaucoup plus fortes que chez nous ; je pense que les gelées du printemps 1877 vont suivre la même marche que celles de 1876.

Messieurs les viticulteurs du Midi, préparez-vous aussi à recevoir une bonne gelée partielle pour le printemps prochain, et très-heureux si vous n'avez pas une gelée générale.

THÉÂTRE.

Nous avons dit que la troupe de M. Chavannes viendrait jouer à Saumur, mardi prochain, le *Domino noir*, l'un des chefs-d'œuvre d'Auber. A cette occasion, nous croyons devoir reproduire les appréciations suivantes de l'*Union de l'Ouest* sur ce brillant opéra, qui vient d'être joué plusieurs fois à Angers :

« La reprise du *Domino noir*, longtemps écarté du répertoire habituel de notre théâtre, a été une bonne inspiration. Ce charmant opéra-comique de deux auteurs toujours si bien d'accord avec le goût français, Scribe pour les paroles, Auber pour la musique, a déjà eu trois bonnes représentations. Le succès est loin d'être épuisé. Le libretto, bien conçu dans son ensemble, spirituel dans ses détails, et la musique légère et mélodieuse du commencement à la fin, conservent pour l'intelligence et les oreilles les plus délicates une fraîcheur et une satisfaction sans cesse renouvelées. Paroles et musique se comprennent facilement, et il ne faut aucune contention d'esprit pour apprécier le charme des mélodies et les finesses du dialogue. On entend cette pièce avec plaisir et on la revoit avec un plaisir nouveau, parce que l'esprit en est toujours frais et jeune.

« L'interprétation a été très-bonne, meilleure à chaque représentation nouvelle. »

Tous nos confrères angevins s'accordent à faire l'éloge de M. Badiali, première basse, qui, par une complaisance louable, a chanté le rôle de Gil-Pérez, qui appartient à une seconde basse. Il y a obtenu un très-grand succès ; comme tenue et comme gestes, il est parfait, et il dit très-bien son refrain de *Deo gratias*, au deuxième acte, lequel a été justement bissé.

Pour les autres interprètes, voici ce que dit le *Patriote* :

« M^{me} Barwoff est aussi charmante sous les traits de sœur Angèle que sous le costume andalous qu'elle porte avec une grâce remarquable. Énumérer tous les airs qu'elle a gazouillés serait faire autant de compliments.

« M. Billon a droit à tous nos éloges, car il a chanté et joué Horace de Massarena dans le vrai style traditionnel. M^{me} Lelong est une Brigitte charmante, M. Laidet est un parfait Juliano, sans passer sous silence M^{me} Angé, une duègne qui chante, excusez du peu !

« Ah ! monsieur Chavannes, donnez-nous souvent de la musique d'Auber. »

Les représentations du *Domino noir* ont été très-bonnes, ajoute l'*Union de l'Ouest*, et nous reverrons cette pièce avec grand plaisir ; elle est de celles dont on ne se lasse pas.

Faits divers

Avant-hier soir, à neuf heures moins un quart, un incendie formidable s'est déclaré à Paris, rue Martel, dans la fabrique de papiers du sieur Level. En un quart d'heure, toute la construction était en feu. Des milliers de flammèches, poussées dans la direction de la rue de Paradis-Poissonnière, jetèrent l'épouvante dans tout le quartier. Les trois pompes à vapeur étaient installées l'une à l'angle des rues de Paradis-Poissonnière et d'Hauteville, les deux autres rue Martel.

Sur le mur, séparant deux constructions en flammes, montèrent courageusement les pompiers : le capitaine Legambier tomba sur une toiture en vitres et fut emporté grièvement blessé dans une maison du voisinage ; c'est heureusement le seul accident que l'on ait jusqu'à présent à déplorer.

A dix heures et demie, le danger était conjuré pour ce qui concerne les environs de la maison Level, mais de celle-ci il ne reste que des murs écroulés.

M. Félix Voisin, M. Ansart, le colonel Lambert, le colonel Geslin étaient présents.

Le chiffre des pertes s'élève à plus d'un million de francs, dont la moitié serait couverte par des assurances.

L'*Avenir de la Vendée* raconte une histoire amusante pour la galerie, mais que la jeune femme qui en est victime doit trouver beaucoup moins drôle.

Dernièrement, dans une commune du Marais, un jeune couple comparait devant M. le maire, accompagné de tout le cortège nuptial.

Au moment où, après les lectures d'usage, le magistrat venait d'adresser au fiancé la question sacramentelle : Consentez-vous à prendre M^{lle} X... pour votre femme, etc., le fiancé, au lieu de répondre, se gratta la tête, et se tournant vers les parents de sa future d'un air embarrassé : — Ma foi, je ne sais trop ! Et avec plus de décision : — Tenez, vous pouvez la garder !

Cela dit, il s'enfuit, abandonnant, au milieu de la stupéfaction générale, sa fiancée et le cortège.

Les *écoliers échardeurs*. — Nous lisons dans un journal agricole :

« Une initiative à laquelle nous convions les honorables fonctionnaires de l'enseignement, c'est la question des chardons. En automne, alors que les chardons sont couronnés d'aigrettes surmontant leur tige desséchée, il suffirait de mettre le feu à ces aigrettes pour préserver en quelques minutes le champ où l'on opère de la multiplication indéfinie de ce vorace végétal parasite.

« Nous avons conseillé ce moyen, il y a quelques semaines, à des cultivateurs voisins qui l'ont employé avec empressement, et s'en trouvent bien.

« Les écoliers s'en acquitteraient à merveille.

« Néanmoins, il serait important de prendre les précautions nécessaires pour prévenir le danger d'incendie.

« Par exemple, on devrait n'opérer que lorsque le temps est calme, lorsqu'il n'y a pas de vent, et s'abstenir dans le voisinage des meules ou des amas de bois mort ou de matières combustibles. »

Ayez donc des attentions pour les voyageurs ! On sait que la compagnie du chemin de fer d'Or-

léans a pris la charitable mesure de faire chauffer les wagons de troisième classe.

Hier, un Solognot et sa Solognotte montent en chemin de fer à Pithiviers, en troisième, bien entendu. Le Solognot, en entrant dans le wagon, heurte du pied la bouilloire destinée à réchauffer les voyageurs.

— Sont-ils bêtes ces gens-là, s'écrie le Solognot. Je vous demande si ça a du bon sens de mettre des machines comme ça pour vous faire tomber.

Et, rangeant d'un coup de pied la bouilloire sous la banquette :

— Monte, ma femme, il n'y a plus de danger.

L'INSOMNIE.

Beaucoup de personnes, qui sont d'ailleurs fort bien portantes, souffrent de l'insomnie. Pour quelques-unes même, cette privation de sommeil devient une habitude qui se développe avec le temps. Pour y remédier, on a recours, dans certains cas, à des soporifiques, et telle est souvent l'origine du goût que l'on contracte pour l'opium. Quelquefois on trouve que le vin ou les liqueurs spiritueuses agissent favorablement et l'on est amené insensiblement à boire de l'alcool pendant la nuit ; l'intempérance, bien souvent, n'a pas d'autre origine.

Cependant il y a toujours eu beaucoup de personnes qui ont eu le secret de s'endormir sans recourir à de semblables moyens.

Dans un temps, les mesmérismes étaient populaires, et par eux on a appris qu'il suffisait de regarder avec persistance un point fixe pour provoquer le sommeil. Dans l'obscurité, cependant, cela est moins facile ; mais on peut tourner la difficulté en fermant les yeux et en se figurant que l'on regarde le courant d'air qui entre dans nos narines ou qui en sort. On a affirmé que quiconque veut énergiquement fixer sa vue sur ce courant d'air, s'endort infailliblement. Nous avons vu, dit le *Medical Examiner*, à qui nous empruntons ces observations, cette pratique réussir ; elle repose en définitive sur le même principe que celle de fixer son regard sur un objet visible unique.

Une autre méthode vient de nous parvenir, elle est proposée par le docteur Cook, médecin américain, qui affirme que, dans beaucoup de cas, il suffit de respirer lentement et doucement pendant quelques minutes pour se procurer un sommeil réparateur. Il pense que la plupart des cas d'insomnie proviennent de l'hyperémie du cerveau, ou pour parler la langue de tout le monde, d'un afflux trop considérable du sang dans cet organe. Le docteur américain pense que la lenteur de la respiration a pour effet de diminuer cet afflux du sang et peut produire une impression.

Certainement, quand l'esprit se livre à une grande activité, ce qui fait obstacle au sommeil, l'observation de personnes dignes de confiance atteste que la respiration est vive et courte et que, dans ce cas, si on se met à respirer lentement, on est mieux disposé au sommeil. Cette observation vient à l'appui de la théorie du docteur Cook ; mais un grand nombre d'autres cas lui donnent un démenti. Elle mérite, assurément, quand on a des insomnies, qu'on en fasse l'essai. Pour cela, il faut respirer très-doucement, assez profondément et à de longs intervalles, pas assez longs cependant pour causer du malaise. En un mot, il faut imiter une personne qui dort, et cela pendant plusieurs minutes consécutives.

UN REMÈDE BON MARCHÉ.

Chacun sait combien, d'ordinaire, les rhumes, bronchites et autres affections de ce genre, sont tenaces, longs à guérir, et ce qu'il faut employer de tisanes, sirops et autres médicaments pour y arriver. De plus, personne n'ignore qu'un rhume négligé finit souvent par dégénérer en bronchite quand il ne se transforme pas en phthisie pulmonaire.

De nombreuses expériences viennent de prouver que le goudron de Norvège, bien pur et convenablement préparé, a une efficacité que l'on pourrait presque dire merveilleuse pour guérir rapidement les maladies en question. Le goudron ne peut pas se prendre tel quel, à cause de son goût désagréable et de sa nature visqueuse. Un pharmacien de Paris, M. Guyot, a imaginé de le renfermer dans de petites capsules rondes en gélatine, de la grosseur d'une pilule ordinaire. Rien de plus facile à avaler ; la capsule se dissout et le goudron agit rapidement.

Deux ou trois capsules de goudron de Guyot, prises au moment des repas, amènent un soulagement rapide et suffisent le

plus souvent pour guérir en peu de temps le rhume le plus opiniâtre et la bronchite. On peut même arriver ainsi à enrayer et guérir la phthisie déjà bien déclarée : dans ce cas, le goudron arrête la décomposition des tubercules, et, la nature aidant, la guérison est souvent plus rapide qu'on n'aurait osé l'espérer.

On ne saurait trop recommander ce remède devenu populaire, et cela, autant à cause de son efficacité que de son bon marché. En effet, chaque flacon de capsules de goudron contient 60 capsules et ne coûte que 2 fr. 50. Le traitement ne revient donc qu'à dix ou quinze centimes par jour, et dispense de l'emploi de tisanes, pâtes et sirops.

Pour être bien certain d'avoir les véritables capsules de goudron de Guyot, exiger sur l'étiquette du flacon la signature Guyot, imprimée en trois couleurs. Ces capsules, du reste, se trouvent dans la plupart des pharmacies.

Pour les articles non signés : P. GODKT.

Chronique Financière.

Bourse du 22 décembre 1876.

Le 5 0/0 n'a baissé que de 0.10, le 3 0/0 de 0.12 à 0.15. Malgré ce peu d'écart entre les cours de clôture de la bourse d'aujourd'hui et de la précédente, la bourse a été fort agitée. Les cours ont été d'une mobilité extrême pendant toute la durée de la séance. Comme les jours précédents, il s'est produit une reprise assez vive après la réponse des petites primes. Le 5 0/0 russe était très-ferme de 84 1/2 à 84 3/4. Les obligations égyptiennes étaient également bien tenues au-dessus de 250. Les recettes de la dernière semaine ont été très-bonnes sur toutes les grandes lignes et principalement sur le Lyon. Les cours de ces valeurs ne s'en sont pas ressentis, la spéculation les délaisse complètement. L'annonce de la suspension par la Banque franco-hollandaise du paiement du coupon des obligations de Lille à Valenciennes et de Lille à Béthune, a jeté une vive alarme parmi les porteurs d'obligations des chemins du groupe Philippart. On croyait ce paiement parfaitement assuré par la convention conclue avec la Compagnie du Nord. Les actions de la Compagnie transatlantique qui avaient monté de 30 fr. hier sont retombées à 350, en baisse de 20 francs. Le Crédit foncier était ferme au-dessus de 650.

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

MARDI 26 décembre 1876.

Grand succès

LE DOMINO NOIR

Opéra-comique en 3 actes, paroles de Scribe, musique d'AUBER.

M. BADIALI jouera par complaisance le rôle de Gil-Pérez.

DISTRIBUTION : Horace de Massarena, MM. Billon. — Juliano, Laidet. — Lord Elfort, Moreau. — Gil-Pérez, Badiali. — Melchior, Lecomte. — Angèle, M^{me} Barwoff. — Brigitte, Rita Lelong. — Jacinthe, gouvernante de Juliano, Angé. — Ursule, Eugénie Simon. — Gertrude, Crausse. — Seigneurs de la Cour, valets, etc., etc.

Le spectacle commencera par : *Jobin et Nanette*, vaudeville en 1 acte, de Michel Carré et Léon Baltu.

Joué par MM. Moreau, Chauvier, M^{me} Eugénie Simon et Clémence.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h. S'adresser, pour la location, chez M^{me} THUAU.

Étrennes. Les personnes désireuses d'avoir, à bas prix, de bons mouchoirs de batiste ou de toile fine pur fil, largeur 0^m54, à 6 fr. 75, 7 fr. 90, 9 fr., 10 fr. la douzaine, et extra-fins à 12 fr. la douzaine, doivent s'adresser à MM. Corbu et C^{ie}, fabricants de mouchoirs à Cambrai (Nord), qui envoient franco, même pour une douzaine, contre mandat de poste ou timbres-poste. Envoi de types franco sur demande.

VENTE

Pour cause de cessation d'affaires,

MARCHANDISES D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE et ORFÈVRES.

M. PICHÉRIE-BOUCHÉ, ne pouvant trouver de successeur, en raison de la grande quantité de marchandises qu'il a en magasin, s'est déterminé à les écouler à un très-grand rabais. A l'occasion des Étrennes, M. PICHÉRIE a établi un magasin de pendules rue Saint-Nicolas, maison Rousseau.

TRAITEMENT du D^r DELABARRE
DENTS Arrêt instantané des Douleurs, de la Carie. Plombage économique
CARIÉES Liqueur de Brown. N. 2^e 50.
Mixture dissolvante. N. 2^e 50.
Ciment de Gutta-Percha. Tube N. 2^e 50.
PARIS DÉPÔT CENTRAL 4 R. MONTMARTRE
Saumur, pharmacie PERDRIAU.

P. GODKT, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 DÉCEMBRE 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	70	70		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	722	50		Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	472	50	
4 1/2 % jouiss. septembre.	101		23	Crédit Mobilier	147	50		Crédit Mobilier esp., j. juillet.	580		
5 % jouiss. novembre.	105		05	Crédit foncier d'Autriche	473	50	1 25	Société autrichienne, j. janv.	322	50	
Obligations du Trésor, t. payé.	493			Charentes, 400 fr. p. j. août.	343			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	332			Est, jouissance nov.	613	75	1 25	Orléans	333	50	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	490			Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	908	75		Paris-Lyon-Méditerranée	332	50	
1865, 4 %	506	50	1 50	Midi, jouissance juillet.	790			Est	325		
1880, 3 %	382			Nord, jouissance juillet.	183			Nord	335	50	
1871, 3 %	373	50		Orléans, jouissance octobre.	1048	75		Ouest	332		
1875, 4 %	480			Ouest, jouissance juillet, 65.	673	75	1 25	Midi	331		
Banque de France, j. juillet.	3710			Yendée, 250 fr. p. j. juillet.	1325			Deux-Charentes	205		
Comptoir d'escompte, j. août.	682	50		Société immobilière, j. janv.	16			Vendée	246	95	
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juillet.	355			G. gén. Transatlantique, j. juillet.	345			Canal de Suez	620		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	370										
Crédit Foncier, act. 500f. 250 p.	600										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.
(Service d'été, 1^{er} mai 1876).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	1
4 — 45 — — — — — omnibus-mixte.	2
5 — 1 — — — — — omnibus-mixte.	3
6 — 37 — — — — — omnibus-mixte.	4
7 — 10 — — — — — omnibus-mixte.	5
8 — 17 — — — — — omnibus-mixte.	6
9 — 37 — — — — — omnibus-mixte.	7
10 — 37 — — — — — omnibus-mixte.	8

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	1
8 — 20 — — — — — omnibus.	2
9 — 38 — — — — — omnibus.	3
12 — 44 — — — — — omnibus-mixte.	4
14 — 23 — — — — — omnibus-mixte.	5
16 — 48 — — — — — omnibus-mixte.	6

LETRAIN D'ANGERS, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h 15.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
LES BIENS

Ci-après désignés, situés commune de Dampierre.

1^o Onze ares de vigne, en Pavignolle, joignant au nord et au levant Trudeau et Vatan, au couchant Guicheau et Richardeau, au midi Chevallier.

2^o Cinq ares 50 centiares de vigne, en Champfoux, joignant au midi Chasle, au nord Gueret.

3^o Cinq ares 50 centiares de vigne, à l'Aigrefin, joignant au nord Beillard, au levant Hardouin, au midi un chemin, au couchant Frebot.

Le tout appartenant à M^{me} veuve Duverger-Decron.

S'adresser à M. DUVERGER fils, à Varrains, ou à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 11 janvier 1877, heure de midi,

A Saumur, en l'étude de M^e ROBINEAU, DES BIENS

Ci-après désignés, situés commune de Varrains,

Appartenant aux enfants Louis Duveau-Girard.

1^o Une maison, près la gare du chemin de fer, — écuries, — caveaux, — pressoir et cuve, — clos de vigne de 50 ares.

2^o Onze ares de pré, dans la Prée-des-Perchers.

3^o Onze ares de pré, au même lieu.

4^o Et 27 ares 50 centiares de pré, dans la Prée-de-Varrains.

On pourra traiter avant l'adjudication.

Voir les placards apposés. (683)

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou en détail, LA JOLIE PROPRIÉTÉ DE LA BERGÈRE

Commune de Bagneux,

Comprenant : Maison d'habitation et d'exploitation, caves, pressoir, jardins et vignes; le tout contenant environ 3 hectares.

Toutes facilités de paiement.

S'adresser à M^e ROBINEAU, notaire à Saumur. (473)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou par parties, LA PROPRIÉTÉ VIGNOBLE DES CORDELIERS

A Champigny, communes de Souzay, de Saint-Cyr et de Fontevault,

Comprenant : Bâtiments d'habitation et d'exploitation, servitudes, caves, pressoirs, matériel pour vendanges; Neuf hectares en vignes; Un hectare en terres labourables; Six hectares en bois.

S'adresser à M^{me} veuve BOUCHET-AMOUROUX, rue Beaurepaire, n^o 41, et audit notaire. (679)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
OU A LOUER

Pour le 24 juin 1878,
LA MAISON LEFFET, rue de la Comédie, où est exploité le grand Café de l'Union.

S'adresser à M^{me} veuve LEFFET, au Pont-Fouchar, ou à M. SALMON, à Saumur, ou audit notaire. (635)

Etude de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
LA MÉTAIRIE

DE
LA PELLETRIE

Située commune de Trèves-Cunault, Composée de bâtiments, terres labourables, vignes et bois, contenant 56 hectares.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e BOURDAIS, notaire à Gennes. (646)

Etude de M^e RENO, notaire à Neuillé.

A VENDRE
A L'ADJUDICATION,

Les 26 et 27 décembre présent mois,
LA COUPE DES DIVERS BOIS TAILLIS, SAPINIÈRES ET BRUYÈRES

Dépendant de la terre de la Roche-Chardonnet, commune de Neuillé, ET UN LOT

De 39 Noyers, 3 Poiriers, 1 Cormier et 238 Sapins,

Complantés sur ledit domaine.

La vente du gros bois sera faite le 27 décembre, à midi, au château de la Roche, et celle du taillis et du petit bois, sur place, le 26 décembre, à partir de midi.

S'adresser, pour visiter, à M. ALLEAUME, garde particulier, au château de la Roche, à Neuillé. (670)

A CÉDER
UN MAGASIN DE PARAPLUIES

Exploité par M^{me} V^e PICARD-OGER, OU A LOUER
Seulement la maison,
Rue du Portail-Louis, n^o 52.

A LOUER
PRÉSENTEMENT,
UNE MAISON

Située à Saumur, rue Saint-Nicolas, n^o 12,
Occupée autrefois par M. Ferbu, tailleur.
S'adresser à M. FERBU père.

APPARTEMENT
ET CAVE
A LOUER

PRÉSENTEMENT.
S'adresser à la Retraite. (644)

On demande des hommes et des femmes pour travailler dans une maison de vins mousseux, Saint-Florent.
S'adresser au bureau du journal.

BACCALAURÉATS
Ecoles du Gouvernement.

L'Institution Chevallier, rue du Cardinal-Lemoine, 65, à Paris, qui avait fait recevoir cent dix-huit élèves aux divers baccalauréats, pendant l'année scolaire 1874-1875, et cent vingt-et-un dans l'année scolaire 1875-1876, compte cinquante-neuf admissions dans la seule session de novembre 1876; ce sont :

Sciences. — MM. Belhomme, Bernard (Gabriel), Bourgerie, Collombier, Delattre, Evrat, Gendron, Gonas, Guépratte, Jeanson, Labeuskis, Levy, Lorin, Manceau, Morin (Eugène), Morin (Charles), Neuville, Parson, Péchin, Spitzer, Tremblay, Truelle.

Lettres. — MM. Abavent, Aldebert, Andrieux, Billard, Camuset, Cantuzène, Cavé, Chameroi, David, DENOIST, Derecq, Drevon, Guérin, Havard, Issaurat, Lalé, Le Pesqueur, De Lespinay, Lormand, Maendl, Maloizel, Marçais (Louis), Marliat, Meunier, Migault, Noblesse, Perdrix, Pinto, Radanne, Robin, Scheurer, Seignobos, Siffait de Montcourt, Tétard, Touzery, de Venzel, Vilcoq.

Cours spéciaux pour la session d'avril. — Préparation à Saint-Cyr et à l'Ecole centrale.

NOTA. — Le prospectus et le tableau des cours de l'Institution sont envoyés (franco) aux personnes qui en font la demande, rue Cardinal-Lemoine, 65.

LE BULLETIN FINANCIER

est le seul journal politique et financier, paraissant tous les jours, à cinq centimes.

Par le nombre, la variété et l'exactitude de ses renseignements, par les conseils utiles qu'il donne aux porteurs de titres, par ses piquantes révélations, le BULLETIN FINANCIER est devenu le guide indispensable des capitalistes.

PRIME GRATUITE :

Le Moniteur de la Bourse.

Bureaux : 42, Chaussée-d'Antin, Paris.
Abonnements : Paris, un an, 15 fr.; 6 mois, 8 fr. — Départements, un an, 20 fr.; 6 mois, 10 fr. (685)

JEU DES CONSTELLATIONS

ou voyage dans les régions célestes.



Magnifique jeu de salon avec tableau à figures symboliques, sur lequel on peut également jouer astronomiquement le LOTO, l'OEI, le VOYAGEUR, consulter sa planète, tirer son horoscope. Chaque partie équivaut à un mois d'étude de l'astronomie. Prix, avec la règle, et les accessoires pour le LOTO et l'OEI, 7 fr. Edition de luxe avec tous les accessoires, dans une riche boîte maroquinée, 12 fr. — Envoi franco contre timbres ou mandat à M. FRANC, 7, rue Fontaine-Saint-Georges, Paris. Se trouve chez les marchands de jouets et libraires.

RIELLANT
DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

ÉTRENNES UTILES
FUSILS DE CHASSE
ARTICLES DE CHASSE



Joli Porte-Cigare Revolver depuis 25^{fr}
REVOLVERS 6 coups, depuis 7^{fr} garantis.
ENVOIS EN PROVINCE CONTRE REMBOURSEMENT
ROUXEL, 163, rue Montmartre, Paris.

Quai de Limoges, 61, A SAUMUR.

CHALOPPIN

SERVICE DE TABLE
Dans les Repas de Familles, Noces, Bals, Soirées.

Mise de vins en bouteilles, cirage des appartements, et toutes fonctions de confiance. (651)

PHARMACIE PASQUIER
20, rue du Marché-Noir, SAUMUR.

A. CLOSIER
SUCCESSEUR,

Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris.

Guérison prompte et radicale des engelures par le baume glyceriné aromatique.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures abdominales, sortant des premières fabriques de Paris.

Prix très-modérés.

Dépôt de toutes les spécialités médicales.
Entrepôt de toutes les eaux minérales naturelles françaises et étrangères.

CAISSE SAUMUROISE

18, rue Beaurepaire.

On paie dès aujourd'hui les Coupons Lombards, Hongrois, Dollars 6 0/0, Dette unifiée d'Autriche, échéant en janvier 1877.

CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER

18, Rue Beaurepaire, à Saumur.
Maison à Paris, 48, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs, sans bordereau ni classement.

Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 1,000 francs.

Paiement, dès aujourd'hui, des coupons échéant en janvier : Obligations Orléans, Ouest, Nord et Midi sous escompte de 5 0/0 l'an, soit 10 c. par cent francs.

ÉTRENNES 1877

A l'occasion du jour de l'an et pour cause de nouveaux agrandissements, qui commenceront le

15 JANVIER
LES MAGASINS DE LA GLANEUSE

51 et 53, rue Saint-Jean, à Saumur,
Vendent avec un rabais considérable toutes les marchandises d'hiver, telles que :

Fourrures, Foulards, Gravates, Bonneterie, Capelines.

[Saumur, imprimerie de P. GODET.
Certifié par l'imprimeur soussigné.